

<https://enseignants.se-unsa.org/Evaluation-de-l-EPS-au-bac-le-SE-Unsa-obtient-le-report-de-vote-du-texte>



Enseignants de l'Unsa

Évaluation de l'EPS au bac : le SE-Unsa obtient le report de vote du texte

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -

Date de mise en ligne : jeudi 16 mai 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique et du bac, le Conseil supérieur de l'Education de ce jeudi 16 mai avait pour objectif de se prononcer sur le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'EPS.

En raison de la difficulté à discuter du projet lors de la commission spécialisée des lycées du 14 mai, puisque donné en séance, et du caractère imprécis voire ambigu de plusieurs articles, le SE-Unsa a demandé et obtenu le report du vote sur le texte.

D'une part, les nombreuses incohérences du projet d'arrêté sur l'utilisation des mots « cadre, référentiel, fiche, épreuve et activité », où chacun prend un sens différent d'un article à un autre, empêchent toute compréhension globale du texte.

D'autre part, la charge de travail supposée laissée en intégralité aux équipes dans la construction des épreuves de chaque APSA(1) que l'établissement aura choisie est, elle aussi, insatisfaisante.

Pour le SE-Unsa, il est indispensable de pouvoir prendre le temps de mieux comprendre les logiques qui ont sous-tendu le choix des modalités d'évaluation afin de se positionner au mieux dans l'intérêt des élèves évalués et des enseignants évaluateurs. D'autant que le texte présente des points positifs comme la possibilité que l'une des trois épreuves de CCF s'appuie sur l'activité d'établissement ou encore la valorisation des parcours d'élèves engagés dans le haut niveau, des éléments que l'on ne peut ignorer par un vote précipité.

(1)APSA : activité physique, sportive et artistique